

# [Rapport annuel 2015 : vue d'ensemble sur les assurances sociales](#)

Le Conseil fédéral vient d'approuver le rapport annuel 2015 sur les assurances sociales : en vertu de l'art. 76 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), il doit rendre régulièrement compte de la mise en oeuvre de ces assurances. Le présent rapport fournit une vue d'ensemble systématique et complète de l'évolution, de l'état et des perspectives des assurances sociales. Il présente les stratégies suivies pour faire face aux défis à relever.

Pour plus d'informations, voir notre rubrique [Social >> Assurances sociales >> Fait et chiffres](#)